

PROJET DE LOI
en faveur des PME - 04 juillet 2005
Discussion générale
Intervention Geneviève P-GAILLARD (5mn)

Le texte que vous nous proposez, relatif aux petites et moyennes entreprises, comporte, entre autre, un volet important sur les pratiques, qui de fil en aiguilles, se sont révélées particulièrement dangereuses et discriminatoires, orchestrées par les ogres capitalistiques de la grande distribution. Je n'ai rien contre les grandes surfaces, et les moyennes surfaces, sauf que dans notre économie de marché libérale, la course au chiffre d'affaire pour rémunérer au mieux le capital, provoque inéluctablement la mort des petites entreprises commerciales, et artisanales. On peut le constater tous les jours dans les villes et villages de nos circonscriptions. Les conséquences directes et indirectes de la main mise de la grande distribution sur les petits commerçants et artisans sont dramatiques pour eux d'abord, pour une grande partie de la population ensuite, je pense aux personnes âgées mais à d'autres aussi, qui n'ont pas la chance de pouvoir se déplacer facilement, dramatiques pour l'aménagement du territoire, qui voit des territoires entiers se vider de leurs forces vives, pour les employés de ces grandes surfaces, souvent des femmes, qui ont un travail partiel non choisi, et qui en plus travaillent le dimanche, qu'elles le veuillent ou non ; il faut faire du chiffre et être plus fort que le voisin situé souvent à un vol d'oiseau, dramatiques aussi pour les collectivités qui pour maintenir la vie dans les communes ou les cantons sont obligées de mettre la main au portefeuille, enfin dramatiques pour l'environnement et le cadre de vie de tous nos concitoyens.

Si encore les consommateurs y gagnaient en qualité et en prix ! mais ce n'est même pas le cas, la seule chose qu'ils récupèrent souvent, c'est l'achat tous azimuts de produits dont ils n'ont pas obligatoirement besoin et bien souvent des crédits à la consommation qui certes soutiennent la croissance mais tels que les malheureux se retrouvent en commission de surendettement. Nous connaissons tous ces situations et malheureusement je crains que ce soit encore pour longtemps. Car on est bien dans une course au profit gigantesque dont une des conséquences est le détournement de la morale commerciale par de grands groupes multinationaux. Le problème des marges arrières que nous tenterons de traiter en est un de même que les accord de gamme.

Au-delà des propositions contenues dans ce texte, je voudrais souligner à quel point je suis choquée de ne pas y voir traitée, en tant que telle, l'économie sociale et solidaire et les entreprises qui la composent. Cette forme d'économie, dont l'objectif n'est pas le profit pour la rémunération d'un capital, dont on a vu combien il pouvait être choquant en raison des sommes inimaginables atteintes, est à nouveau considérée par votre gouvernement comme marginale, et gadgétisée. Si la délégation à l'économie sociale et solidaire a été maintenue, avec des financements réduits à une peau de chagrin, le Secrétariat d'Etat a été supprimé dès votre arrivée au pouvoir, et finalement on n'en entend plus parler, sauf peut être dans la loi Borloo pour une part, car elle reste pour vous marginale et cantonnée à la gestion des problèmes humains liés au ravages du capitalisme. Pourtant, même si certaines banques mutualistes ou coopératives agricoles, sous la contrainte du marché, se conduisent comme des entreprises du secteur économique privé et s'éloignent du « social et solidaire », ce secteur reste productif, et très présent sur nos territoires, il répond aux nouvelles exigences des

consommateurs citoyens, et de ce fait mériterait un regard plus sérieux des pouvoirs publics. Les coopératives, les sociétés coopératives d'intérêt commercial, les associations doivent tenir toutes leurs place dans le paysage économique des notre pays, dans une organisation plurielle, aux côtés de petites entreprises privées performantes, devenues enfin soucieuses du bon exercice de leurs responsabilités sociales et environnementales. Il eut été bon de le rappeler et de parfaire à l'occasion de ce texte les règles qui régissent leur existence. C'est pourquoi avec JL Dumond, je présenterai quelques amendements relatifs aux coopératives.

Enfin, je ne peux m'empêcher de parler plus précisément d'une autre forme de commerce, qui rentre dans le champ de l'Economie sociale et solidaire, le commerce équitable. Cette forme de commerce, de plus en plus connu et apprécié de nos concitoyens répond à des objectifs très précis que je ne rappellerai pas ici. Vous avez d'ailleurs tous lu le rapport d'Antoine Herth sur le sujet, précis, complet et riche. Au delà de sa dimension internationale, nous devrions nous interroger sur les raisons de son succès ainsi que sur la façon de développer chez nous un commerce répondant aux désirs de nos concitoyens appelés alter consommateurs. Car si nos choix sont faits en fonction d'un rapport qualité prix, (mais de plus en plus pour certains en fonction du prix tout simplement), nous sommes de plus en plus nombreux à être sensibles aux conditions de travail de ceux qui produisent, aux conditions de fabrication, d'évolution, de destruction et de recyclage des produits. Cette catégorie sociale d'alter-consommateurs doit nous amener progressivement à proposer à tous nos concitoyens des choix jusqu'à présent réservés à une catégorie sociale plutôt aisée. Si nous avons la volonté politique forte de répondre à ces enjeux que l'on qualifie souvent de développement durable, alors il faut Monsieur le ministre prendre le taureau par les cornes et inscrire d'ores et déjà cet objectif dans de futures négociations européennes et internationales. En attendant, car j'ose imaginer que vous le ferez, il est temps de donner au commerce équitable un vrai label, qui ne tire pas les règles de production et de qualité vers le bas. C'est pourquoi je présenterai un amendement sur le sujet, espérant qu'il sera discuté avec le même intérêt que celui de Monsieur Herth.

Enfin, revenant cet après-midi de l'Assemblée Générale de la Chambre des Métiers et de l'artisanat, je me fais l'écho de leur demande :

- que les financements pour les programmes d'action pour le développement économique cesse de décroître car cela met en péril l'équilibre financier de leurs services, et par conséquent l'emploi à l'intérieur de ces services,
- que la mesure relative à la responsabilité personnelle du conjoint collaborateur agissant pour les besoins de l'entreprise soit plus explicite,
- que la mesure relative à la qualification professionnelle des conjoints pour pouvoir continuer l'activité du mari (article 14 de la proposition) soit revue et complétée pour être applicable.

J'attends que vous ayiez l'oreille attentive à ces différentes demandes, qui contribueraient à améliorer les conditions d'exercice des métiers des artisans.